

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2024/275/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec Opéra Théâtre Production – La Tillière – 46400 Saint Paul de Vern, pour le spectacle « *Tout le monde il est...Jean Yanne* », prévu le mercredi 18 décembre 2024 à 20H00 au Théâtre du Château.

D E C I D E :

Article 1^{er} – un contrat de cession est signé avec Opéra Théâtre Production – La Tillière – 46400 Saint Paul de Vern, pour le spectacle « *Tout le monde il est...Jean Yanne* », prévu le mercredi 18 décembre 2024 à 20H00 au Théâtre du Château.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à **1 000 € HT (TVA à 5.5), soit 1055 € TTC.**
Le Théâtre prendra en charge également :

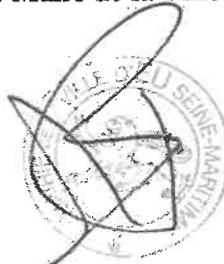
- Les frais de transport de l'équipe à hauteur de **850 € HT**
- L'hébergement pour 3 personnes aux appartements de la ville
- Les repas pour 3 personnes sur la période d'accueil
- Les droits des auteurs SACEM/SACD

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 12 décembre deux-mille-vingt-quatre.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,



Mairie d'Eu
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

